



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignants

Question écrite n° 75043

Texte de la question

M. Bernard Carayon interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le nombre d'enseignants en France. Il lui demande pour quelle raison de 1980 à 2006 le nombre d'enseignants a progressé de 16 % alors que le nombre d'élèves diminue de 10 %.

Texte de la réponse

Il convient tout d'abord de préciser que la diminution de 10 % de la population scolaire entre 1980 à 2006 concerne uniquement le premier degré public, et est un chiffre global qui, à lui seul, ne rend compte ni des différences d'échelle entre baisse des effectifs en métropole et forte hausse démographique dans les collectivités d'outre-mer, ni des difficultés de redéploiement qui en résultent. La corrélation entre démographie des élèves et recrutement des personnels enseignants n'est d'ailleurs pas systématique. La progression du nombre d'enseignants a permis d'améliorer le taux d'encadrement, à l'image de l'école maternelle pour laquelle la taille des classes a été progressivement ramenée de 40 élèves, dans les années 1970, à 26 élèves actuellement. Par ailleurs, de 1980 à 2006, soit sur vingt-six ans, la politique de recrutement et d'attribution des moyens en personnel a varié en fonction des différentes volontés politiques mises en action avec l'application de politiques spécifiques qui ne sont pas liées à l'évolution de la démographie. C'est le cas, par exemple, pour l'accompagnement des établissements situés dans des zones particulièrement défavorisées sur le plan socio-économique. Il en est de même des créations d'emplois d'enseignants, lors de plusieurs rentrées scolaires, au titre de plans d'adaptation et d'intégration des élèves handicapés. C'est pour toutes ces raisons que, sur l'ensemble de cette période, le nombre d'enseignants a progressé alors que celui des élèves diminuait.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75043

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2010, page 3550

Réponse publiée le : 8 février 2011, page 1275